Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260321-DELIB1632-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LOPÉREC

Date de convocation : **le 16 mars 2026**
Date d'Affichage : Le 21 mars 2026

2026-02-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

L'an deux mil vingt six, **le Seize mars à 10 heures 00 minutes**
Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de **Jean-Yves CRENN,** Maire de la commune.

Présents : SENGELÉ Aude, TOULLEC Bruno, COZIEN Sébastien, LE GUILLOU Maryvonne, ARCHAN Stéphane, CAER Marie-Jeanne, KERDILES Albert, LE BEC Céline, MÉQUIGNON Marc, LAYOUR Cindy, HÉMON Geneviève, GODEK Gilles, LE DÉLAIZIR Paola, CHESSE Yannick.

ABSENTS :

Procurations :

Secrétaire de séance désigné : LAYOUR Cindy

Objet : **Election des Adjoints au Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour fixant le nombre d'adjoints au maire à Deux,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints se fait dorénavant au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée, sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT). Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Après un appel des listes, il est procédé au vote.

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260321-DELIB1632-DE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

A obtenu :

Liste MÉQUIGNON Marc : 15 Voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur MÉQUIGNON Marc, à savoir Marc MEQUIGNON et Geneviève HÉMON. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

LE MAIRE
Jean-Yves CRENN

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260321-DELIB1632-DE